

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 10770 Numéro SIREN : 552 107 708 Nom ou dénomination : LA TULIPE

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 76207



20200762072019

DATE DEPOT : 25/09/2020

N° DE DEPOT : 76207

N° GESTION : 1955B10770

N° SIREN : 552107708

DENOMINATION : LA TULIPE

ADRESSE : 33 rue Malar 75007 Paris

MILLESIME : 2019

02 OCT. 2020

Sous le N° :

76207

S.A.S « LA TULIPE »
33 Rue Malar
75007 PARIS
RCS PARIS 552 107 708 N° de Gestion : 1955 B 10770

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 septembre 2020

L'An deux mille vingt

Le 15 septembre à 20 H 00,

L'associé de la Société LA TULIPE, société par actions simplifiée, au capital de 176 000 € divisé en 1 000 parts de 176 € chacune, dont le siège social est à PARIS 7ème, 33 Rue Malar immatriculée au Registre du Commerce de PARIS et des Sociétés, sous le N° 552 107 708, s'est réuni en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation du Président, au siège de la société propriétaire - 160 Rue du Château 75014 PARIS

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'actionnaire unique présent au moment de son entrée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GURGUI André, actionnaire Président.

Madame GURGUI Jeanine, née TAM TAN est élue secrétaire.

Mademoiselle GURGUI Karoll est élu scrutateur.

La feuille de présence, certifiée conforme par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 000 actions, soit la totalité.

La société « L2A » représentée par Monsieur DUHOURCAU, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué par lettre en date du 30 août 2020 est présent.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissances des documents déposés sur le bureau du Président.

- Le rapport de gestion sur l'exercice écoulé,
- Le compte de résultat, le bilan, l'inventaire et l'annexe,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice.
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes
- L'avis de convocation à l'assemblée, adressé aux associés et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence à l'assemblée
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- un exemplaire à jour des statuts

Le Président déclare que les documents réunis ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes au 31 Décembre 2019
- quitus au Président
- affectation des résultats
- questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

[Signatures]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux associés et de la réunion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019 ET QUITUS AU PRESIDENT

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président, et le rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen des dits comptes et des dits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au président de sa gestion pour l'exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, sur la proposition du président décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 107 937 Euros en report à nouveau qui passe de - 353 € à -108 290 €

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'y pas de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président déclare qu'aucune convention nouvelle visée à l'article 227-1 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 20 H 30

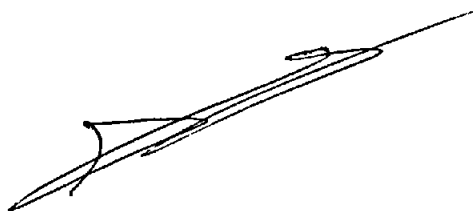
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Le Scrutateur,

Le Secrétaire,

Le Président,



①

BILAN — ACTIF

certifié conforme
DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 33 RUE MALAR 75007 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 5 5 2 1 0 7 7 0 8 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	4 075	20 164
		Fonds commercial (1) AH	AI		3 506
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		52 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 260	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU		
		Immobilisations en cours AV	AW	88 025	88 025
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	623 317	623 317
		Créances rattachées à des participations BB	BC	884 251	884 251
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI	30 030	30 030
TOTAL (II) BJ		1 707 628	6 335	1 701 293	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		
		Autres créances (3) BZ	CA	79 463	79 463
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	18 615	18 615
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	210	210
TOTAL (III) CJ		98 288		98 288	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 805 916	6 335	1 799 581
Renvois : (1) Droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances : 79 463	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise LA TULIPE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 176 000...)	DA	176 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	1 525
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
Report à nouveau	DH	(353)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(107 937)
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	69 234

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO	

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques	DP	20 000
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	20 000

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	39 400
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 586 259
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 981
Dettes fiscales et sociales	DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	4 707

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 710 347

Ecart de conversion passif *	ED	
------------------------------	----	--

TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 1 799 581

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2)	Dont {	IC	
		ID	
		IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 710 347
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2020

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	103 460	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 565	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	144
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	107 169	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(107 166)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 543	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 543
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 543)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(109 709)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA TULIPE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	35 835		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	69 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	104 835		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	83 063		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	20 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	103 063		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 772		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	104 838		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	212 775		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(107 937)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
7 CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATION					35 835		
EXTOURNE PROVISION LITIGES PRUDHOMME				20 000	69 000		
CESSION IMMO CORPORELS				35 835			
CARPA LITIGE TSOTA 27912+HERMAN19315				47 228			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice clos le : 31 / 12 / 2019



ANNEXES

EXERCICE 01/01/2019 -31/12/2019

*Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
dont le total est de 1 799 581 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous
forme de liste et dégageant un déficit de 107 937 Euros .*

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .

*Ces comptes annuels ont été établis le
24 avril 2020 par les dirigeants de l'entreprise .*

*La société est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2017, et la société mère est SA
HOTEL DE LA TOUR CALVIN SIRET 309 481 521 00024 -160 RUE DU CHATEAU -
75014 PARIS .*

SAS LA TULIPE

 33 Rue Malar -75007 PARIS

 01 45 51 67 21

SIRET : 552 107 708 00018

SAS LA TULIPE - 33 rue Malar - 75007 PARIS
ANNEXES AU BILAN LE 31 DECEMBRE 2019

Décret N°83 - 1020 du 29 Novembre 1983
Arrêté 27 avril 1982

Renseignements	Ordre de présent	Objet du renseignement	
D'ordre général	1 2 3	- Modes d'évaluation - Changement de méthodes - Consolidation	Annexe I Néant Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	- Immobilisations incorporelles - Coûts de production des immobilisations - Filiales et participations - Mouvements de l'actif immobilisé - Avances et Crédits aux dirigeants - Méthodes des calculs des amortissements et des provisions - Coût de production du stock - Eléments fongibles de l'actif circulant - Charges à répartir sur plusieurs exercices - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances - Amortissements des primes de remboursements d'emprunts	Annexe IV Néant Annexe VI N° 2054 N Néant N° 2055 N Néant Néant Annexe XII Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	14 15 16	- Capital social - Dettes garanties par des sûretés réelles - Produits constatés d'avance - Charges à payer sur dettes	Annexe XIV Néant Annexe XVI
Concernant les rubriques du bilan actif et passif	17 18 19	- Centralisation de poste de bilan - Echéances de créances et des dettes - Ecarts de conversion	Néant N° 2057 N Néant
Concernant les rubriques de charges	20	Crédit - Bail	Néant
Concernant les rubriques de produits	21	Reprises d'amortissements	Néant
Concernant les rubriques de bilan et de compte de résultat	22 23	- Entreprises liées - Méthodes de réévaluation	Néant Néant
Concernant les rubriques d'engagements	24 25 26	- Engagements particuliers financiers - Parts bénéficiaires - Engagements	Annex XXIV Néant Néant

Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production .

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue .

- Construction 20 ans - Installations techniques 10 ans - Matériel ou outillage industriels 10 ans - Matériels de bureau ou informatique 5 et 10 ans .

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement .

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence .

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production . Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks .

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale . Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable .

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions .

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux .

ANNEXE I

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- stocks : ils sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Evénements postérieurs à la clôture

Ces comptes annuels ont été préparés dans un contexte de continuité d'exploitation. Toutefois l'activité de l'entreprise a été affectée par la crise sanitaire COVID 19 à partir du 17 mars 2020.

Compte tenu des mesures décidées par le gouvernement Français concernant le confinement de la population (et de la fermeture des commerces non indispensables) et des aides qui seront apportés aux entreprises, nous sommes dans l'incapacité d'en apprécier l'impact chiffré sur l'exercice en cours.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;

- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Nous vous informons que depuis septembre 2017, notre activité est arrêtée pour travaux de rénovation.

ANNEXE IV

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun Frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun Frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FONDS COMMERCIAL ET PROVISION

Aucun élément au titre du Fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE VI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ANNEXE XII

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges locatives et de copropriété	210 €
-------------------------------------	-------

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT

ANNEXE XVI

CHARGES A PAYER

Provision honoraires extenso	707 €
PROVISION COMMISSAIRE AUX COMPTES	<u>4 000 €</u>
	4 707 €

Désignation de l'entreprise LA TULIPE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Conductives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou cumulant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 446	KE		KF	72 300	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 260	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	8 461	LI		LJ	79 564	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	10 721	LO		LP	79 564	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8Q		8M		8T	
		Autres participations						8U	1 414 566	8V		8W	93 002
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	30 030	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	1 444 596	LR		LS	93 002		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0Q	1 462 763	0H		0J	244 866		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Ordonnations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mise hors service ou résultat d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IQ		LV	79 746	IX	79 746	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 260	MK	2 260	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	88 025	NA	88 025	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	90 285	NH	90 285	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		
	Autres participations				IO		OX	1 507 567	OY	1 507 567	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	30 030	2G	30 030	
	TOTAL IV				I3		NJ	1 537 597	NK	1 537 597	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	1 707 628	OL	1 707 628		

Désignation de l'entreprise LA TULIPENéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 940	PF	136	PG		PH	4 075
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 252	QA	8	QB		QC	2 260
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 252	QV	8	QW		QX	2 260
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 192	ØP	144	ØQ		ØR	6 335

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M0		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	20 000	N8		P6		P7	69 000	P8		P9		Q1 (49 000)	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NL5						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	20 000	NQ		NR		NS	69 000	NT		NU		NV (49 000)	
Total général des vues (NP + NQ + NR)	NW	20 000		Total général des vues (NS + NT + NU)		NY	69 000		Total général des vues (NW - NY)		NZ	(49 000)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA TULIPE		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-ID) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	20 000	TN	69 000		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	20 000	TT	69 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	69 000	4B	4C	4D	20 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	69 000	TV	TW	TX	20 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	69 000	UB	20 000	UC	69 000	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ	20 000	UK	69 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 884 251	UN 884 251	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT 30 030	UW 30 030	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 60 725	60 725
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC 427	427	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 18 311	18 311	
	Charges constatées d'avance	VS 210	210	
TOTAUX		VT 993 954	VV 914 281	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 39 400	39 400	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 624	624	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 79 981	79 981	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 1 585 635	1 585 635	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 4 707	4 707	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 1 710 347	VZ 1 710 347	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 34 760		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE XXIV

ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

1 Engagement Nantissement du Fonds de commerce au profit de OSEO pour 300 000 €
Reste à payer au 31/12/2019 39 399.65 €

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE :

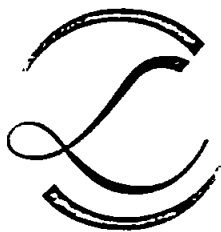
Engagements donnés

Il n'y a plus de salarié au 31/12/2019

ANNEXE XIV

CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres (1)	Nombre en début d'exercice (2)	Augmentation (3)	Diminution (4)	Nombre en fin d'exercice (2-3-4) (5)	Valeur nominale (6)	Montants (5*6) (7)	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société pour elle-même (8)
Parts sociales.....	1000			1000	176€	176 000 €	
Total	1000			5000	176€	176 000 €	



LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS "L2A"

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie de Versailles

Jean-Pierre DUHOURCAU
Sophie MAYEUX
Thomas DONNELLY

HOTEL LA TULIPE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 176 000 €

Siège social :
**33, Rue Malar
75007 PARIS**

552 107 708 R.C.S. PARIS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

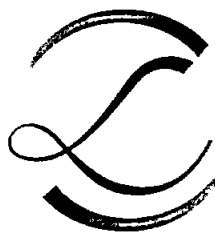
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Maisons-Laffitte, le 31 août 2020



Naf 6920Z

6, avenue Eglé B.P. 32 78601 Maisons-Laffitte Cedex
Tél. 01 34 93 19 20 - Fax 01 34 93 19 30 - e-mail : cla@l2a-audit.fr
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €
449 663 467 RCS Versailles - Siret 449 663 467 00016



LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS "L2A"

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie de Versailles

Jean-Pierre DUHOURCAU
Sophie MAYEUX
Thomas DONNELLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **LA TULIPE SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **LA TULIPE SAS** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Naf 6920Z

6, avenue Eglé, B.P. 32, 78601 Maisons-Laffitte Cedex
Tél. 01 34 93 19 20 - Fax 01 34 93 19 30 - e-mail : cla@l2a-audit.fr
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €
449 663 467 RCS Versailles - Siret 449 663 467 00016



Elles ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels, en particulier sur les informations relatives aux événements survenus et aux éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société LA TULIPE SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société LA TULIPE SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société **LA TULIPE SAS**.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Maisons Laffitte,
le 31 août 2020
en trois originaux

Jean-Pierre DUHOURCAU

						Exercice N clos le	
						[3 1 1 2 2 0 1 9]	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 240	AG	4 075		20 164
	Fonds commercial (1)	AH	3 506	AI			3 506
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	52 000	AK			52 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 260	AS	2 260		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV	88 025	AW			88 025
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	623 317	CV			623 317
	Créances rattachées à des participations	BB	884 251	BC			884 251
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	30 030	BI			30 030
	TOTAL (II)	BJ	1 707 628	BK	6 335		1 701 293
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	79 463	CA			79 463
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	18 615	CG			18 615
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	210	CI			210
TOTAL (III)		CJ	98 288	CK			98 288
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 805 916	IA	6 335		1 799 581
Renvois : (1) Dont droit au bail ;				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			79 463

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise **LA TULIPE**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 176 000)

DA 176 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 1 525

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

Report à nouveau

DH (353)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI (107 937)

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL 69 234

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

DP 20 000

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR 20 000

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU 39 400

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV 1 586 259

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 79 981

Dettes fiscales et sociales

DY

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA 4 707

Compte régular.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 1 710 347

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 1 799 581

RENVOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont

Réserve spéciale de réévaluation (1959)

1C

Écart de réévaluation libre

1D

Réserve de réévaluation (1976)

1E Vu Commissaire aux Co

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

1F

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1G 1 710 347

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

1H

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2020

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Néant ☐					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
							3
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	103 460
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 565
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	144
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	107 169
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(107 166)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 543
	Différences négatives de change					GS	Vu Commissaire aux Comptes
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	2 543	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 543)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(109 709)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	<u>LA TULIPE</u>							Néant	☐ *
								Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *						HB	35 835	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						HC	69 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	104 835	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *						HF	83 063	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)						HG	20 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	103 063	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	1 772
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)								HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	104 838
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	212 775
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	(107 937)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières				HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *				HP		
			- Crédit-bail immobilier				HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)						HX	
	(6ter)	Dont amorcements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						RC	
		Dont amormnements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD	
	(9)	Dont transferts de charges						A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/C.R.D.S.)						A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détaill des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATION							35 835		
EXTOURNE PROVION LITIGES PRUDHOMME							69 000		
CESSION IMMO CORPORELS						35 835			
CARPA LITIGE TSOTA 27912+HERMAN19315						47 228			
(8)	Détaill des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N		
						Charges antérieures	Produits antérieurs		
PROVISION LITIGE PRUDHOMME						20 000			
						Vu Commissaire aux Comptes			

Exercice clos le : 31 / 12 / 2019

ANNEXES

EXERCICE 01/01/2019 -31/12/2019

*Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
dont le total est de 1 799 581 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous
forme de liste et dégageant un déficit de 107 937 Euros .
L'exercice a une durée de 12 mois et recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .
Ces comptes annuels ont été établis le
24 avril 2020 par les dirigeants de l'entreprise .*

*La société est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2017, et la société mère est SA
HOTEL DE LA TOUR CALVIN SIRET 309 481 521 00024 -160 RUE DU CHATEAU -
75014 PARIS .*

SAS LA TULIPE
 33 Rue Malar -75007 PARIS
 01 45 51 67 21
SIRET : 552 107 708 00018

Vu Commissaire
aux Comptes

SAS LA TULIPE - 33 rue Malar - 75007 PARIS
ANNEXES AU BILAN LE 31 DECEMBRE 2019

Décret N°83 - 1020 du 29 Novembre 1983
Arrêté 27 avril 1982

Renseignements	Ordre de présent	Objet du renseignement	
D'ordre général	1	• Modes d'évaluation	Annexe I
	2	• Changement de méthodes	Néant
	3	• Consolidation	Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	4	• Immobilisations incorporelles	Annexe IV
	5	• Coûts de production des immobilisations	Néant
	6	• Filiales et participations	Annexe VI
	7	• Mouvements de l'actif immobilisé	N° 2054 N
	8	• Avances et Crédits aux dirigeants	Néant
	9	• Méthodes des calculs des amortissements et des provisions	N° 2055 N
	10	• Coût de production du stock	Néant
	11	• Eléments fongibles de l'actif circulant	Néant
	12	• Charges à répartir sur plusieurs exercices	
	13	Charges constatées d'avance Produits à recevoir sur créances	Annexe XII
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	14	• Amortissements des primes de remboursements d'emprunts	Néant
	15	• Capital social	Annexe XIV
	16	• Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
	16	• Produits constatés d'avance Charges à payer sur dettes	Annexe XVI
Concernant les rubriques du bilan actif et passif	17	• Centralisation de poste de bilan	Néant
	18	• Echéances de créances et des dettes	N° 2057 N
	19	• Ecart de conversion	Néant
Concernant les rubriques de charges	20	• Crédit - Bail	Néant
Concernant les rubriques de produits	21	• Reprises d'amortissements	Néant
Concernant les rubriques de bilan et de compte de résultat	22	• Entreprises liées	Néant
	23	• Méthodes de réévaluation	Néant
Concernant les rubriques d'engagements	24	• Engagements particuliers financiers	Annex XXIV
	25	• Parts bénéficiaires	Néant
	26	• Engagements	Néant

Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production .

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue .

- Construction 20 ans - Installations techniques 10 ans - Matériel ou outillage industriels 10 ans - Matériels de bureau ou informatique 5 et 10 ans .

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement .

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence .

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production . Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks .

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale . Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable .

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions .

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux .

ANNEXE I

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
 - stocks : ils sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
- Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Evènements postérieurs à la clôture

Ces comptes annuels ont été préparés dans un contexte de continuité d'exploitation. Toutefois l'activité de l'entreprise a été affectée par la crise sanitaire COVID 19 à partir du 17 mars 2020. Compte tenu des mesures décidées par le gouvernement Français concernant le confinement de la population (et de la fermeture des commerces non indispensables) et des aides qui seront apportés aux entreprises, nous sommes dans l'incapacité d'en apprécier l'impact chiffré sur l'exercice en cours.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
- o La dépréciation des créances clients ;
- o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- o L'estimation des passifs ;
- o Les pertes d'exploitation future ;

- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Nous vous informons que depuis septembre 2017, notre activité est arrêtée pour travaux de rénovation.

ANNEXE IV

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun Frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun Frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FONDS COMMERCIAL ET PROVISION

Aucun élément au titre du Fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE VI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ANNEXE XII

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges locatives et de copropriété	210 €
-------------------------------------	-------

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT

ANNEXE XVI

CHARGES A PAYER

Provision honoraires extenso	707 €
PROVISION COMMISSAIRE AUX COMPTES	<u>4 000 €</u>
	4 707 €

Désignation de l'entreprise LA TULIPE										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conseguées à une reévaluation proposée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 446	KE		KP	72 300	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	2 260	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	8 461	LI		LJ	79 564	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	10 721	LO		LP	79 564	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	1 414 566	8V		8W	93 002
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	30 030	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	1 444 596	LR		LS	93 002		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 462 763	OH		OJ	244 866		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	79 746	IX	79 746	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	2 260	ML	2 260	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT			
	Emballages récupérables et divers *					LX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	88 025	NB	88 025	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	90 285	NH	90 285	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		OW	
		Autres participations						IO		OX	1 507 567	OZ	1 507 567
		Autres titres immobilisés						II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	30 030	2G	30 030		
TOTAL IV						I3		NJ	1 537 597	2H	1 537 597		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	1 707 628	OL	1 707 628		

Désignation de l'entreprise LA TULIPENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
		3 940	136		4 075
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
		2 252	8		2 260
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
		2 252	8		2 260
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR
		6 192	144		6 335

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général aux virements (NP + NO + NR)	NW		Total général aux virements (NS + NT + NU)	NY	Total général aux virements (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Vu Commissaire
aux Comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA TULIPE		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Vu Commissaire
aux Comptes

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	884 251	UM		UN	884 251				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	30 030	UV		UW	30 030				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	60 725		60 725					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	427		427						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 311		18 311						
	Charges constatées d'avance	VS	210		210						
	TOTAUX		VT	993 954	VU	79 673	VV	914 281			
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VII	39 400		39 400						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	624		624						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 981		79 981						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 585 635		1 585 635						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 707		4 707						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 710 347	VZ	1 710 347						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 760	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

ANNEXE XXIV

ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

1 Engagement Nantissement du Fonds de commerce au profit de OSEO pour 300 000 €
 Reste à payer au 31/12/2019 39 399.65 €

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE :

Engagements donnés

Il n'y a plus de salarié au 31/12/2019

ANNEXE XIV

CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres (1)	Nombre en début d'exercice (2)	Augmentation (3)	Diminution (4)	Nombre en fin d'exercice (2-3-4) (5)	Valeur nominale (6)	Montants (5*6) (7)	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société pour elle-même (8)
Parts sociales.....	1000			1000	176€	176 000 €	/
Total	1000			5000	176€	176 000 €	

(2020)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

LA TULIPE

[illegible]

SAGE Experts-compléee janvier 2020 : Etat préparatoire.

~~Vu Commissaire~~
aux Comptes

(2020)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

LA TULIPE

[illegible]

**Vu Commissaire
aux Comptes**